

myMediaMarkt

Conditions de participation au concours « Fantasy Basel 2026 »

L'organisatrice du concours est Media Markt Schweiz AG, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon (ci-après : Media Markt). En participant à ce concours, le/la participant(e) accepte les présentes conditions de participation ainsi que les informations relatives à la protection des données qui y sont associées. Si le/la participant(e) ne les accepte pas, la participation n'est pas possible.

1. La période de participation au concours débute le 19.04.2026 (à 00 h 01) et se termine le 02.05.2026 (à 23 h 59).
2. Le tirage au sort a lieu après la fin de la période de participation, dans la semaine calendaire 19 de l'année 2026, à huis clos et selon le principe du hasard.
3. Tous les participants et toutes les participantes prennent part au tirage au sort pour 2 x Festival Diamond Pass et 5 x 2 billets journaliers avec choix libre du jour.
4. Le/la gagnant(e) sera informé(e) par écrit (par e-mail) dans la semaine calendaire 19 de l'année 2026.
5. Une seule participation par personne est autorisée.
6. Procédure de participation : Le/la participant(e) s'inscrit pour participer pendant la période de participation à l'adresse <https://mediamarktsaturn.adact.me/fantasybasel>. Pour participer, le/la participant(e) doit fournir son adresse e-mail, son prénom, son nom de famille, sa date de naissance et son nom d'utilisateur dans le jeu (données à caractère personnel).
7. Sont habilités à participer toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, résidant en Suisse, ayant complété la procédure de participation conformément au point 6. La responsabilité de l'exactitude des coordonnées fournies incombe exclusivement au/à la participant(e). En cas d'indication de données à caractère personnel erronées, le/la participant(e) sera exclu(e) du concours. Les collaborateurs/collaboratrices et les proches de collaborateurs/collaboratrices de l'organisatrice et de toutes les sociétés affiliées sont exclus de la participation au concours.
8. Tout versement en espèces, tout échange ou tout avoir correspondant au gain est exclu. Le/la gagnant(e) est seul(e) responsable du paiement et de l'acquittement des éventuels impôts, taxes et redevances liés aux gains.
9. Si l'organisation de Fantasy Basel 2026 n'est pas possible, aucune indemnité, modification ou organisation ultérieure ne peut être réclamée auprès de l'organisateur du concours. Les dépenses de quelque nature que ce soit engagées par le/la gagnant(e) en vue du gain ne sont pas remboursées.
10. Media Markt se réserve le droit d'exclure du concours, sans indication de motif, les participants/participantes en cas de soupçon de manipulation, de participation multiple ou de violation des présentes conditions de participation. La participation via des associations de concours et des services automatisés est exclue.

11. Il n'existe aucun droit légal à un gain. L'organisatrice n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dysfonctionnements techniques de la plateforme du concours rendant la participation impossible.

12. La désignation du/de la gagnant(e) est effectuée par Media Markt à huis clos, de manière automatisée et selon le principe du hasard parmi tous les participants/toutes les participantes. Les gagnants/gagnantes sont informé(e)s du gain et des modalités de remise du gain par e-mail dans les meilleurs délais après le tirage au sort. Les gagnants/gagnantes disposent de 2 jours pour répondre par e-mail. Si un(e) gagnant(e) ne peut pas être contacté(e) à l'adresse e-mail indiquée ou ne répond pas dans les 2 jours, son droit au gain est perdu et un(e) nouveau/nouvelle gagnant(e) est tiré(e) au sort parmi les participants/participantes restant(e)s ; celui-ci/celle-ci est également contacté(e) par e-mail et dispose de 2 jours pour répondre.

13. Tout recours juridique est exclu, notamment en ce qui concerne le déroulement du concours, la décision relative au gain et l'octroi du gain.

14. Media Markt se réserve le droit de mettre fin prématurément au concours pour des raisons importantes, notamment lorsque le bon déroulement du concours ne peut plus être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Des compléments ultérieurs aux conditions de participation ainsi que des modifications concernant les gains restent expressément réservés.

15. Le/la participant(e) accepte que, en cas de gain, son prénom et le gain puissent être publiés sur Internet, dans des supports imprimés, des supports électroniques (p. ex. newsletter, magazine en ligne) ou sur des réseaux et médias sociaux (p. ex. Facebook, Youtube). En cas de gain, le/la gagnant(e) se tient gratuitement à disposition pour des interviews et des prises de vue et cède à Media Markt les droits d'utilisation y afférents à titre gratuit en participant au concours.

16. Si une ou plusieurs des dispositions susmentionnées sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide est remplacée par une disposition qui se rapproche le plus de l'objectif économique de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune nécessitant une réglementation.

17. Le concours et toutes les relations juridiques entre Media Markt et les participants sont exclusivement soumis au droit suisse, à l'exclusion complète des dispositions de droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.04.1980).

INFORMATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le responsable du traitement au sens du droit de la protection des données pour ce concours est Media Markt Schweiz AG.

Les données fournies (nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, nom d'utilisateur pour le jeu) sont utilisées aux fins d'organisation du concours et de notification en cas de gain.

En participant au concours, les participants/participantes consentent au traitement et à l'utilisation de ces données à caractère personnel aux fins d'organisation du concours et de notification en cas de gain.

Les données des participants/participantes n'ayant pas remporté de gain ne sont pas transmises à des tiers et sont supprimées dans le délai d'un mois à compter de la fin du concours (remise complète du gain aux gagnants/gagnantes). Les données des gagnants/gagnantes peuvent être conservées pendant 10 ans pour des raisons fiscales. Les

données des gagnants/gagnantes sont transmises aux fins d'une liquidation correcte du concours sur le plan juridique.

Il est possible de s'opposer au traitement basé sur l'intérêt légitime prépondérant, en adressant une opposition à datenschutz@mediamarkt.ch.

De plus, les personnes concernées ont le droit d'accéder aux données à caractère personnel traitées, ainsi que le droit à la rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité des données, et peuvent exercer ces droits en s'adressant à datenschutz@mediamarkt.ch.

Pour toute question relative à la protection des données, nous sommes disponibles à l'adresse datenschutz@mediamarkt.ch.

Si le/la participant(e) n'est pas d'accord avec cette utilisation des données, la participation au concours n'est pas possible.